

LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID: 087-278708516-20230426-20230426_B09-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 26 AVRIL 2023

20230426_B09 - RILHAC RANCON - allée Pierre Mazière - Autorisation d'acquisition de 3 maisons individuelles

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 26 avril 2023 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visioconférence via l'outil Teams.

Etaient présents:

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Dominique RENAUDIE, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD.

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID: 087-278708516-20230426-20230426_B09-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16, Vu le projet présenté par la société Tradi-Pierre proposant la vente de 3 maisons individuelles non mitoyennes, allée Pierre Mazière à Rilhac Rancon, parcelle AN 253, Considérant la forte demande en matière de maison individuelle à la location à Rilhac Rancon,

Considérant l'opportunité pour Limoges habitat de développer l'offre locative de maisons individuelles,

Le Bureau délibère,

- Autorise la Directrice générale à poursuivre les démarches nécessaires à la négociation et à l'acquisition en VEFA de 3 maisons individuelles non mitoyennes allée Pierre Mazière à Rilhac Rancon,
- Autorise la signature des actes d'acquisition pour un prix maximum de 1850 €
 HT/m² habitable soit 512 500 € HT sous réserve d'obtention des agréments de l'Etat
 pour la réalisation de logements sociaux avant signature de l'acte authentique
 d'acquisition, sous réserve de l'avis conforme du Domaine et sous réserve de la
 conformité des engagements du promoteur aux attendus techniques de Limoges
 habitat;
- Autorise la signature de tous les actes et documents y afférents ;
- Autorise l'engagement des dépenses correspondantes.

Formalités de publicité effectuées le 0.3 MAI 2023

Pour extrait conforme,
Limoges, le 0 3 MAI 2023
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

